

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

EPSF  
(Établissement public de sécurité ferroviaire)

**Décision du 12 décembre 2011 portant délégation de signature aux directeurs, chefs de département et adjoints aux chefs de département pour tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique**

NOR : TRAT1229051S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'EPSF,  
Vu le décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'Établissement public de sécurité ferroviaire ;  
Vu la délibération n° 3 du conseil d'administration de l'Établissement public de sécurité ferroviaire du 25 octobre 2011 ;  
Vu la décision du directeur général du 12 décembre 2011 portant sur les ordres de mission,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente de signature est donnée à :  
Mme Catherine Bardy, secrétaire générale ;  
M. Fabrice de Jouvencel, directeur autorisations et veille ;  
M. Hubert Blanc, directeur référentiels et Europe par intérim ;  
M. Emmanuel Biéchy, chef du département veille ;  
M. Gilles Dalmas, chef du département autorisations ;  
M. Jacques Fourtage, chef du département Europe ;  
Mme Michèle Bérieau, adjointe au chef du département autorisations ;  
M. Jean-Claude Belli, adjoint au chef du département veille par intérim,  
pour viser tout ordre de mission d'un salarié sous leur responsabilité hiérarchique, hors missions à l'étranger entraînant des charges financières estimées à plus de 500 € et pour viser tout état de frais faisant apparaître un écart significatif entre dépenses estimées et dépenses réelles.

Article 2

Cette décision entre en vigueur à compter du 12 décembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait le 12 décembre 2011.

*Le directeur général de l'EPSF,*  
D. HUNEAU